

Contrat de Filière Pays de la Loire

Evaluation du dispositif de 2019 - 2022

Historique :

- Présenté comme un « nouvel outil de coordination de l'action publique sur les territoires », le contrat de filière régional pour les musiques actuelles s'est inscrit dans le prolongement des conventions CNV réalisées depuis 2012, et vise à créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs pour leur permettre de faire face aux mutations actuelles que connaît le secteur. Les dispositifs d'accompagnement issus d'un contrat de filière peuvent avoir pour objectifs d'encourager l'adaptation aux enjeux numériques ou environnementaux, d'accompagner les mutations professionnelles ou l'évolution des compétences, de susciter la coopération entre les acteurs, de créer des dynamiques artistiques et territoriales, d'impulser l'évolution des modèles économiques ou encore de repenser les modèles de gouvernance...

A partir de 2017 :

- 1er contrat de filière musiques actuelles en Nlle-Aquitaine (signature en sept. 2017),
- Affirmation de la volonté de l'Etat d'en faire un nouvel outil de l'action publique sur les territoires pour répondre aux enjeux de l'écosystème musical à travers le financement de coopérations, d'expérimentations, en instaurant un dialogue pérenne entre parties prenantes.

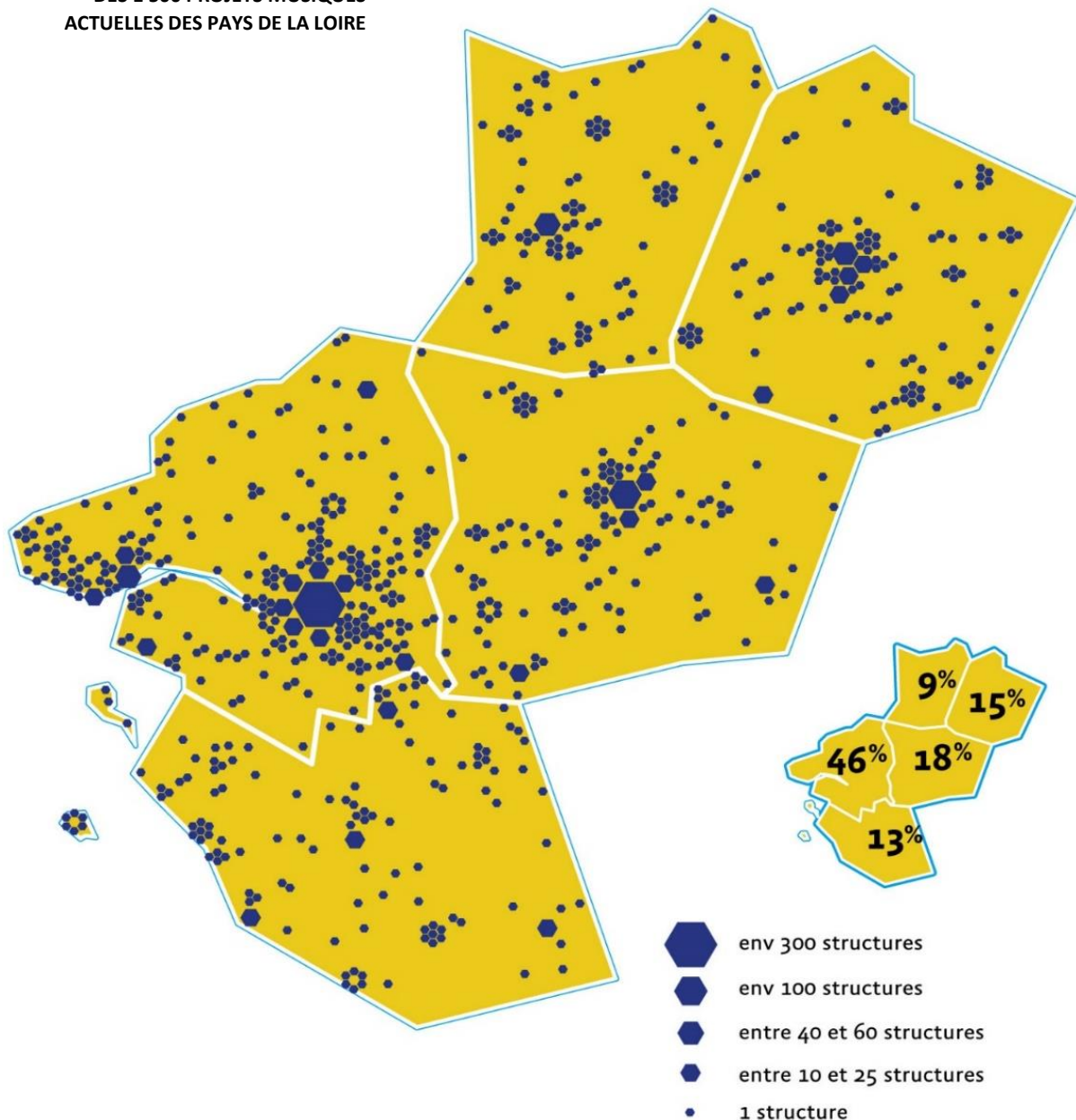
Fondamentaux :

- La nécessaire complémentarité avec les politiques de droit commun (« un ensemble de nouvelles mesures conjointes qui s'ajoutent sans se substituer aux dispositifs existants mis en place par chacune des parties »)
- La volonté d'expérimentation puis d'intégration aux politiques de droit commun
- L'objectif de prise en compte des différents acteurs afin de les relier dans une dynamique commune de développement au service des artistes, des populations et du territoire.
- S'appuyer sur un diagnostic partagé issu d'une observation continue permettant de faire état des caractéristiques du territoire et du développement des musiques actuelles en son sein, tout en identifiant les manques, les besoins et les enjeux stratégiques communs.
- Une gouvernance associant les acteurs, les institutions.

Contexte en Pays de la Loire :

- La Région des Pays de la Loire est la deuxième région la plus musicale de France, après l'Île-de-France, pour le nombre d'entrées et de billetteries par habitant.
- Un écosystème riche d'initiatives - privées et publiques - d'une grande diversité : Près de 1 500 projets identifiés en région.
- Une pratique populaire : 400 000 personnes jouent de la musique en amateur en Pays de la Loire et près d'un jeune ligérien sur cinq pratiquent un instrument de musique.
- Une filière employeuse : Plus de 2 000 emplois permanents et près de 1 900 intermittents.
- Un réseau structuré et en dialogue permanent, autour du Pôle, depuis 2007.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES 1 500 PROJETS MUSIQUES ACTUELLES DES PAYS DE LA LOIRE



Dates clefs du Contrat de filière MA en Pays de la Loire :

- Inscription du Contrat de filière dans les objectifs de la stratégie régionale en 2017.
- Réalisation du diagnostic partagé de la filière par le Pôle en 2017 afin de présenter l'écosystème musical régional, montrer la diversité des projets et des situations, tout en posant les enjeux qui traversent actuellement le secteur à l'échelle de la région. Validation en décembre 2017 lors des RDV du Pôle de La Roche/Yon.
- Rédaction du Contrat de filière Musiques actuelles Pays de la Loire et signature en 2018 par la DRAC des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Les signataires s'engagent ainsi « dans un partenariat définissant une action concertée pour soutenir la filière des musiques actuelles sur le plan régional ».
- En janvier 2019, à Nantes, lors des RDV du Pôle, lancement du Contrat de filière Musiques actuelles Pays de la Loire par la DRAC des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire.
- Mise en place d'un fonds commun sur une durée de 4 ans autour de 3 AAP.
- Augmentation de 66% des moyens dédiés au Contrat de filière Musiques actuelles Pays de la Loire, par les financeurs pour l'année 2021.
- Effet de la crise sanitaire qui se fait ressentir sur l'écosystème et sur le bilan du CDF.

Les objectifs du Contrat de filière MA en Pays de la Loire :

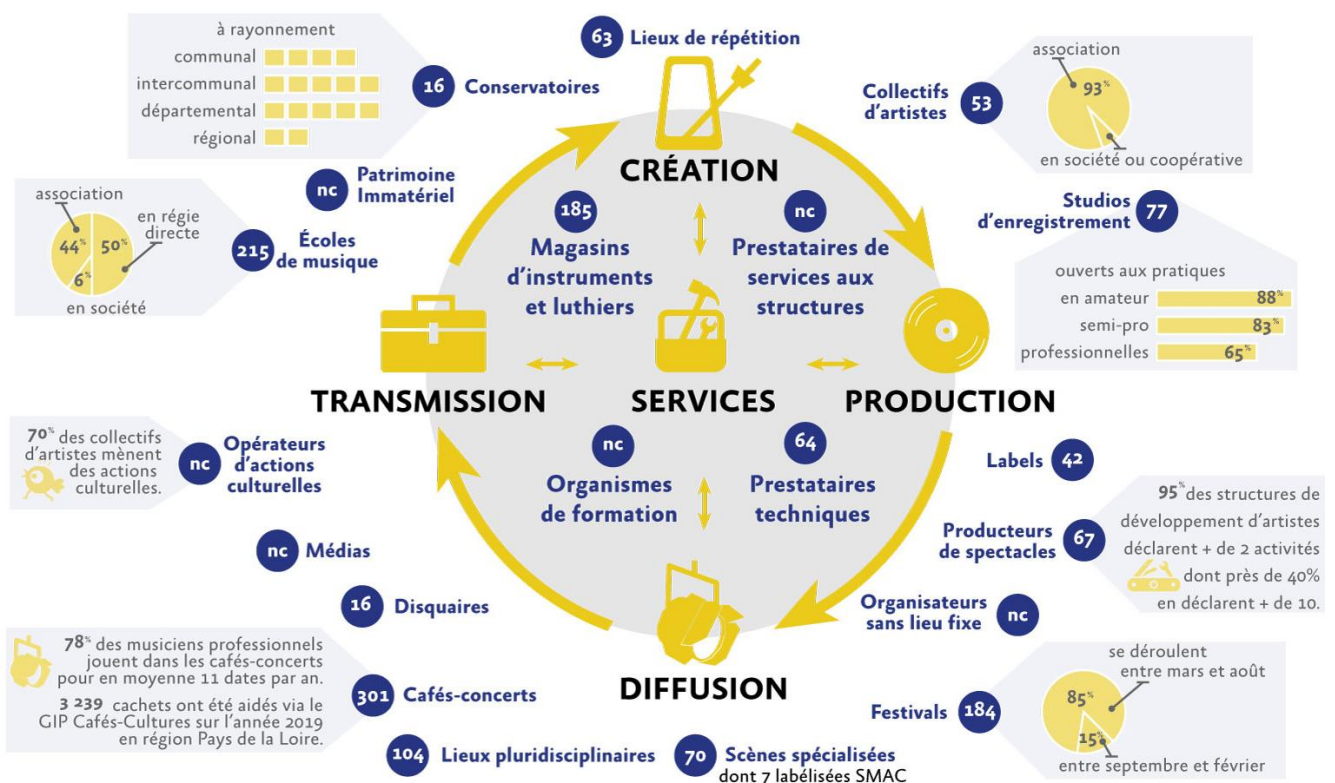
- « Permettre l'expérimentation des acteurs et des politiques publiques dans une perspective de convergence, enrichir les dispositifs de droit commun des parties prenantes ».
- « Soutenir et développer durablement l'écosystème des musiques actuelles en Pays de la Loire », soit :
 - adapter l'enseignement et l'accompagnement des pratiques amateurs aux mutations actuelles (enjeu artistique et culturel),
 - proposer une offre de concerts diversifiée et accessible aux populations (enjeu artistique et culturel),
 - renforcer la prescription des scènes musicales régionales (enjeu art. et cult.),
 - partager et transmettre les musiques actuelles sur l'ensemble du territoire régional (enjeux artistique et culturel),
 - faciliter l'insertion économique et professionnelle des artistes (enjeu économique et social),
 - encourager l'économie de proximité (enjeu économique et social),
 - poursuivre la structuration de l'emploi dans les musiques actuelles (enjeu économique et social),
 - développer les potentialités des projets et accompagner la diversification des ressources (enjeu économique et social),
faciliter une amélioration continue des pratiques au sein de la filière musicale (enjeu sociétal),
 - prévenir et réduire les risques sanitaires et environnementaux (enjeu sociétal),
 - encourager la participation du plus grand nombre à la vie culturelle de la région, notamment les jeunes et les publics éloignés de l'offre culturelle (enjeu sociétal).

Le fonds commun :

- Budget de 480 000 euros sur 4 ans distribué sur 3 AAP
 - 90 000 € /an pour les années 1 et 2, puis 150 000 € /an pour 3 et 4 (+66%)
 - Complément de 10 000 € de la DGMIC (en plus du fonds et des 3 AAP)
- L'objectif de ce fond commun est de financer des actions visant à :
 - soutenir l'émergence artistique,
 - renforcer l'accompagnement des artistes et des porteurs de projets,
 - accompagner les nouvelles pratiques liées aux usages numériques,
 - favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles,
 - renforcer le tissu des structures intermédiaires de productions et de développement,
 - permettre la professionnalisation des projets, sécuriser les parcours professionnels et l'emploi,
 - veiller au maillage et à l'équité territoriale,
 - généraliser les démarches durables et responsables,
 - permettre l'expérimentation de solutions, privilégier et pérenniser les coopérations entre acteurs.

Impact sur la filière :

- Impacts directs
 - Soutenir des initiatives privées (associatives ou entrepreneuriales) sur le territoire régional : créateurs, producteurs, diffuseurs, structures d'accompagnement, médias, opérateurs d'actions culturelles (...)
- Impacts indirects :
 - Soutenir l'emploi artistique et technique
 - Soutenir des prestataires (graphique, vidéo, son, technique, conseils/formation...)



Modalités et complémentarités des Appels à projets :

	« Coopérations professionnelles »	« Diversité musicale sur les territoires »	« Promotion des artistes émergents »
Activité	Une part significative dans le champ des musiques actuelles en Pays de la Loire		
Cadre légal	En situation de régularité au regard des obligations professionnelles		
Affiliation au CNV puis au CNM	Ouvert à toutes les structures ! Depuis 2022, inscription obligatoire au CNM	Ouvert à toutes les structures ! Depuis 2022, inscription obligatoire au CNM	Réservé aux affiliés ! Sans condition d'ancienneté licence d'entrepreneurs obligatoire
Statut juridique du porteur	privé/public (avec budget autonome)	privé	privé/public

Principes de financements et problématiques liées :

- L'aide accordée ne pourra excéder 50% du montant global du projet.
- Chaque projet lauréat est financé à parts égales par les 3 financeurs.
- Les projets ne doivent pas avoir été soutenus pour le même objet, par l'un des 3 financeurs, dans le cadre de leurs dispositifs habituels.
 - De fait, le complément de financement (ressources propres, autres subventions, mécènes) peut être complexe à mobiliser par le lauréats puisque 3 partenaires du CDF sont déjà mobilisés. Si le CDF devrait s'étendre à d'autres partenaires, il s'agira d'être vigilants de ne pas rendre le co-financement trop complexe.
- Problématique des engagements pluriannuels : Un accompagnement sur 3 ans (au maximum) pourra être envisagé, mais avec phasage et dépôt/bilan intermédiaire chaque année. Il ne peut être anticipé ce qui crée une incertitude forte pour les bénéficiaires.

Communication, calendrier et mode de gestion :

- Maintien sur 4 ans des 3 appels à projets qui ont été modifiés à la marge
- Maintien sur 4 ans du calendrier
 - Information en hiver (à partir de début décembre).
 - Date butoir pour le dépôt des dossiers : fin février/début mars.
 - Comité d'attribution au printemps.
 - Information des acteurs au début de l'été.
- Mode de gestion différent selon les années
 - 2019 : 3 versements : un par institution
 - 2020 : Fonds de concours
 - 2022 : Fonds de concours
 - 2022 : CNM

Données générales

Chiffres clefs :

- 193 dossiers présentés sur l'ensemble des 4 années
- 103 acceptés (53%)

Détail année par année :

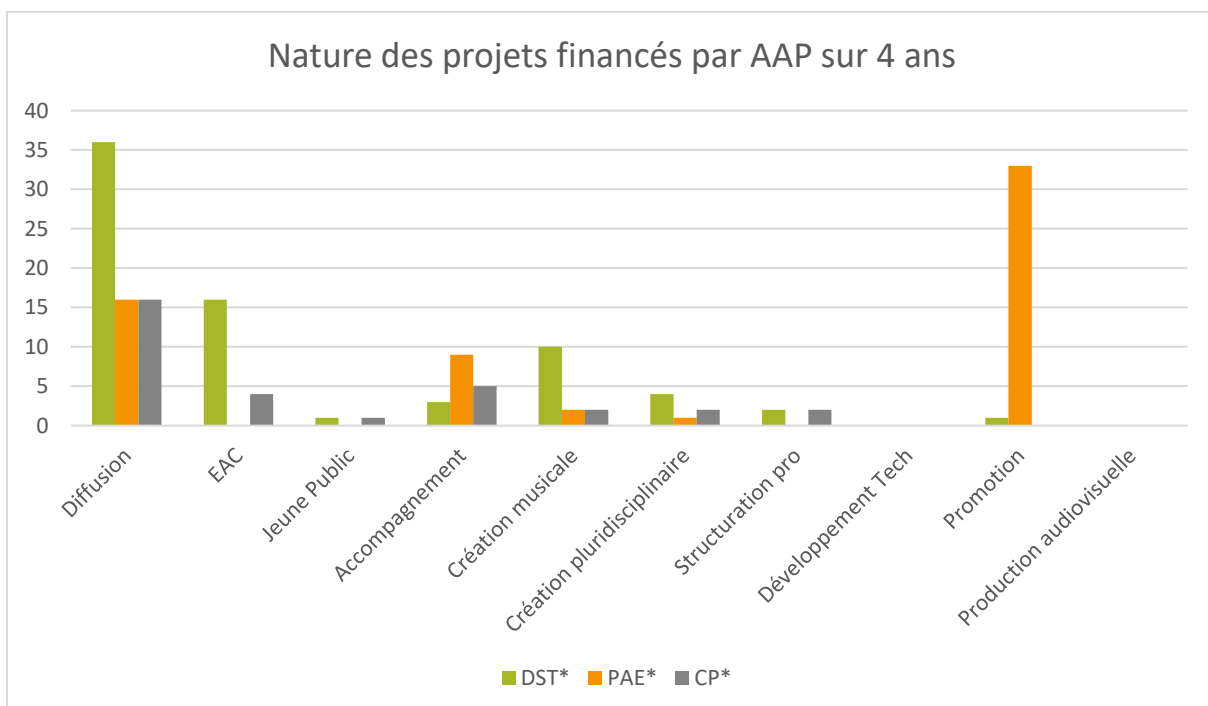
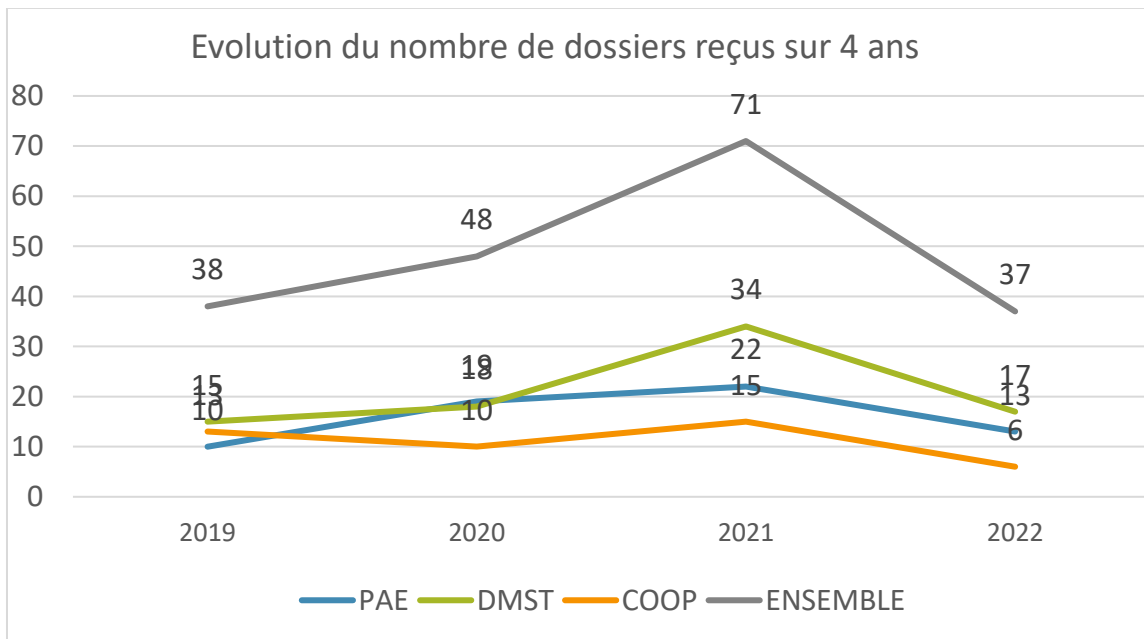
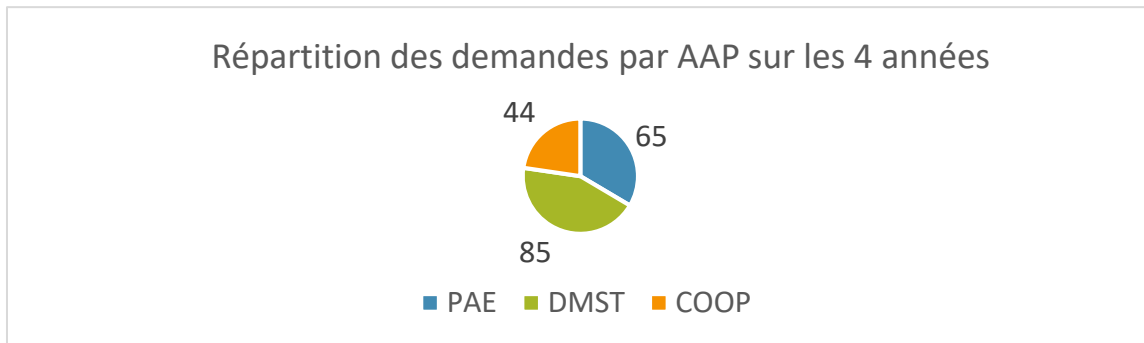
En 2019, 50% des candidatures ont été acceptées.
En 2020, 44% des candidatures ont été acceptées.
En 2021, 51% des candidatures ont été acceptées.
En 2022, 75% des candidatures ont été acceptées.

- **Le taux d'intervention souhaité par les demandeurs est en moyenne de 30,7%**
- **Le taux d'intervention obtenu par les bénéficiaires est en moyenne de 10,6%**
- Au global, l'enveloppe demandée représente 17,5% des budgets cumulés des projets.
- Au global, l'enveloppe obtenue représente 8,3% des budgets cumulés des projets.

- En moyenne, le montant de subvention demandé par les porteurs de projet au titre du contrat de filière est de 9622 euros sur l'ensemble des dossiers, et de 7 526 euros pour les projets bénéficiaires, pour un montant moyen de subvention accordée aux bénéficiaires de 4 549 euros.

- **Au total, 2 772 artistes ont pu bénéficier des différents dispositifs (estimation des demandeurs dans leurs candidatures), soit 833 femmes et 1 939 hommes.** 30% des projets avaient un lead femme ou paritaire.

Evolution sur les 4 ans :



Les demandeurs et bénéficiaires :

- 108 demandeurs différents dont 64 bénéficiaires

Statut juridique des demandeurs :

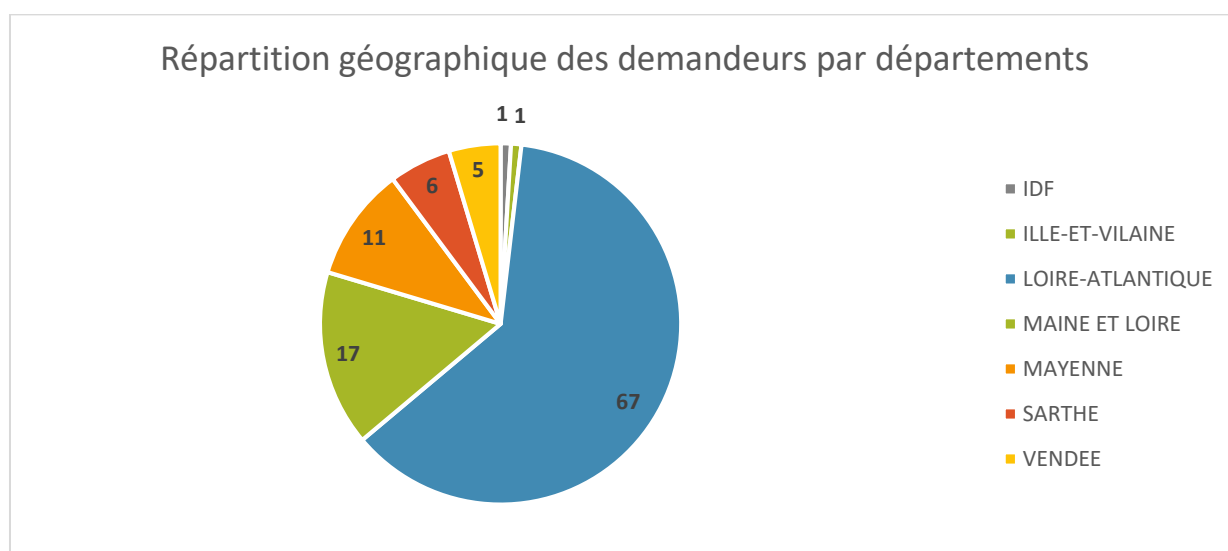
Associations	94
Sociétés commerciales	12
Personne physique	1
Autre type d'établissement	1

Statut juridique des bénéficiaires

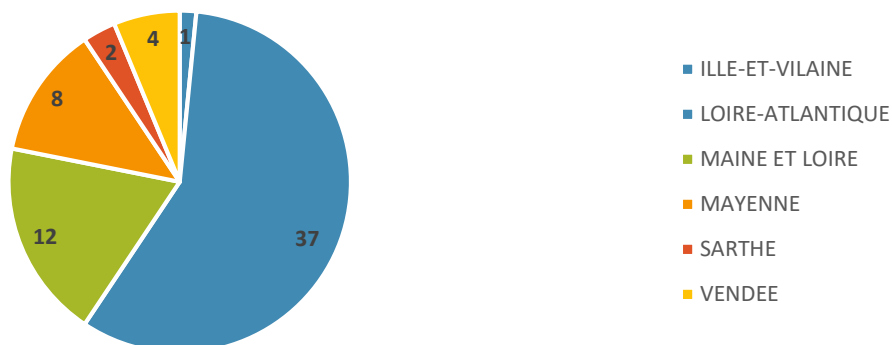
Associations	57
Sociétés commerciales	7
Personne physique	0
Autre type d'établissement	0

Sur l'ensemble des 4 années, **43 structures ont déposé au moins 2 dossiers**. L'appel à projets le plus concerné par les dépôts multiples est Promotion des Artistes Emergents, une même structure de production ou label pouvant déposer des demandes pour plusieurs artistes. Deux sociétés commerciales (label/edition) enregistrent des records de dépôt sur les 4 ans 11 dépôts sur 2 AAP dont 5 projets financés pour l'une et 8 dépôts dont 7 projets financés sur un seul AAP pour la seconde. Sur les autres AAP, les dépôts multiples concernent des projets suivis dans le temps et demandant un accompagnement pluri-annuel. **Cependant, aucune structure n'a été accompagnée sur le même projet 3 années consécutives, et seuls 8 projets ont été accompagnés 2 années sur les 4** (pas forcément de manière consécutive)

Données territoriales :



Répartition géographique des bénéficiaires par départements



Observation : On observe une forte représentation de la Loire-Atlantique, peu de projets en Mayenne, Sarthe et Vendée sur les 3 ans malgré un effort pour valoriser ces territoires. Cette répartition questionne et, si elle reflète en partie l'origine géographique des acteurs, un effort d'accompagnement des porteurs de projet hors Loire-Atlantique sur le montage de projet et les demandes de financement pourrait permettre de rééquilibrer un peu les demandes.

Répartition urbain / périurbain / rural des demandes selon définition INSEE :

Sur les 194 candidatures, 84% émanaient de structures implantées dans/autour des agglomérations à forte densité d'emploi. Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 81%.

Sur les 194 candidatures, 10,9% émanaient de structures implantées en milieu rural. Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 9,9%.

Par les candidatures de l'AAP "Diversité musicale sur les territoires", ce sont 15,5% des candidatures qui émanent de structures implantées en milieu rural, pour 20,4% des candidatures retenues.

Observation : Le taux d'acceptation des dossiers est concordant avec la répartition/densité de projets musiques actuelles au sein des métropoles : **cela témoigne d'une bonne représentativité des projets existants dans la sélection des dossiers, mais ne permet pas un rééquilibrage territorial favorable au développement des structures implantées dans les zones rurales. Une lecture plus fine de ces données territoriales, notamment au niveau des candidatures en milieu urbain serait intéressante pour apporter de la nuance (présence de projets dans des quartiers prioritaires ?).**

Si la volonté des parties prenantes était de favoriser les structures implantées en milieu rural, utiliser l'indicateur créé par l'INSEE dans la sélection même des dossiers pourrait être un parti pris intéressant.

Autres sources de financements publics pour les bénéficiaires des AAP

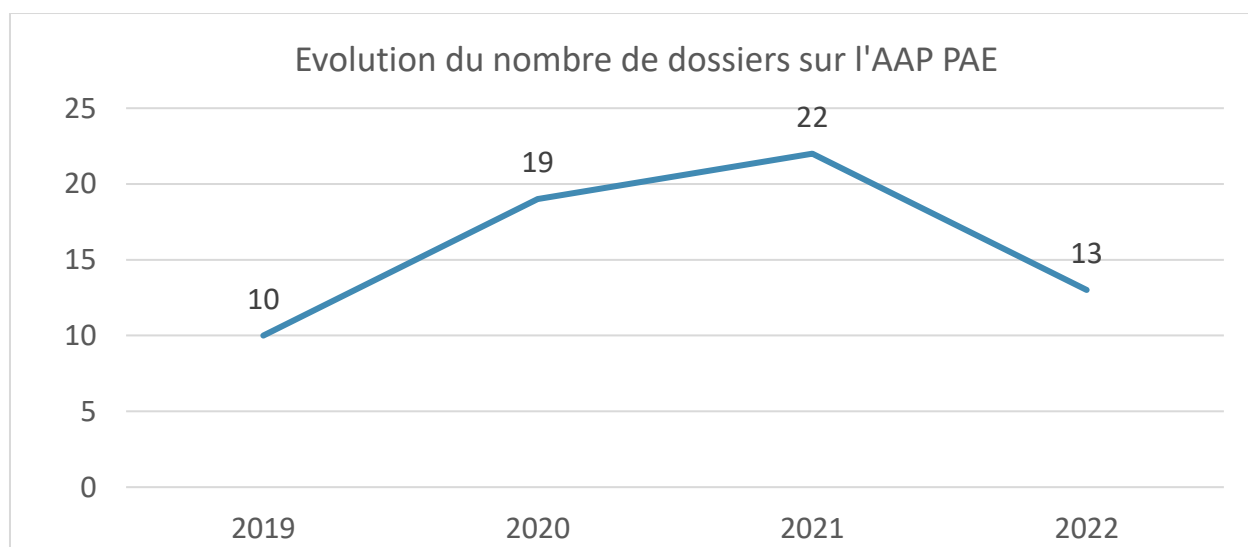
AAP	Projet soutenu par CD	Projet soutenu par EPCI	Projet soutenu par Villes
PAE	4	0	10
DST	27	18	26
CP	2	2	10

AAP Promotion des artistes émergents (PAE)

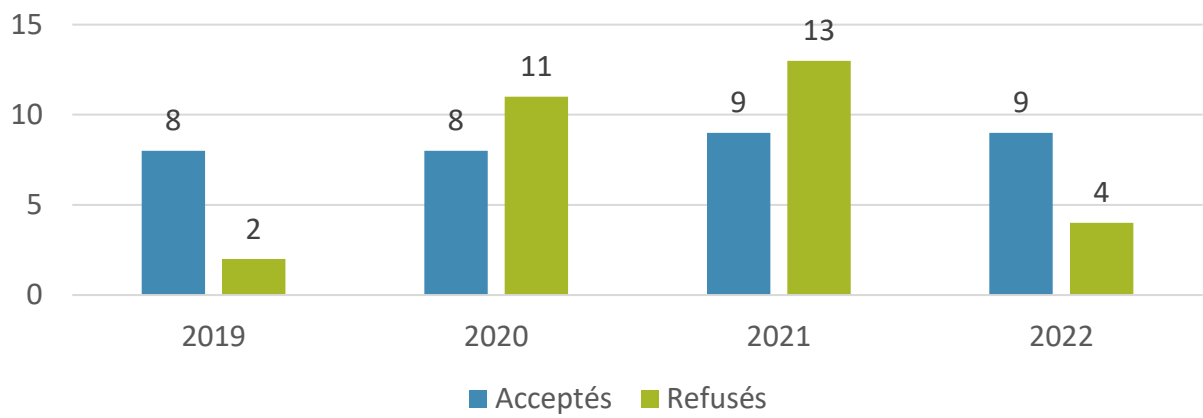
Chiffres clefs :

- 64 dossiers présentés sur l'ensemble des 4 années (1 non recevable)
- 34 acceptés (53%)
- 18 bénéficiaires
- **Le taux d'intervention souhaité par les demandeurs est en moyenne de 31,2%**
- **Le taux d'intervention obtenu par les bénéficiaires est en moyenne de 20,2%**
- Au global, l'enveloppe demandée représente 25,2% des budgets cumulés des projets.
- Au global, l'enveloppe obtenue représente 10,7% des budgets cumulés des projets.
- Budget prévisionnel moyen des projets soutenus: 28 258 euros
- Financement moyen obtenu : 3550 euros

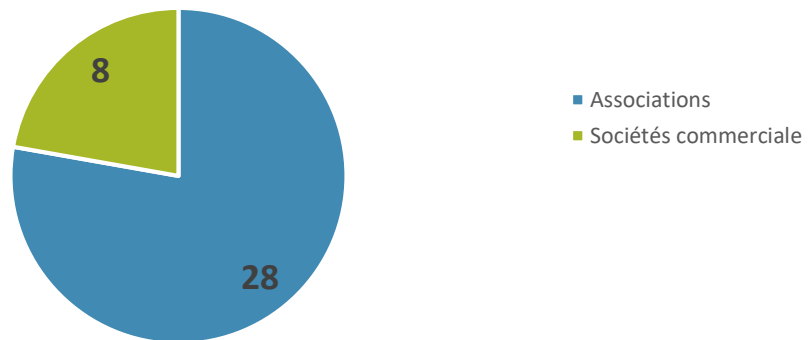
Le montant des subventions demandées (dossiers acceptés et refusés) représente 25,2% du budget total des projets soumis pour l'appel à projet Promotion des artistes émergents, tandis que la subvention effectivement accordée (dossiers acceptés) s'élève à 10,7% de ces mêmes budgets



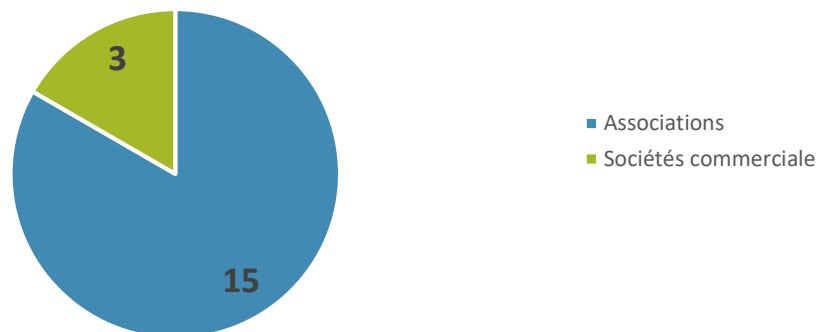
PROMOTION DES ARTISTES EMERGENTS
Évolution du nombre de dossiers acceptés/refusés/an

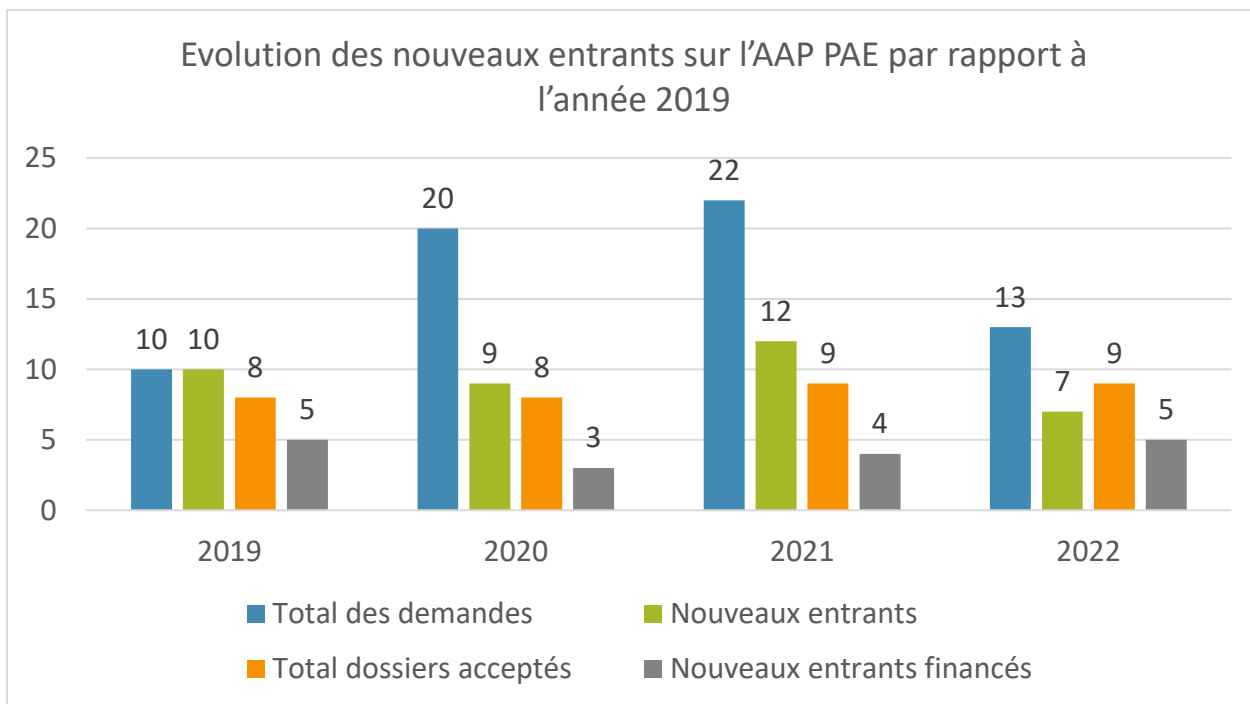


Statuts juridiques des demandeurs



Statuts juridiques des bénéficiaires



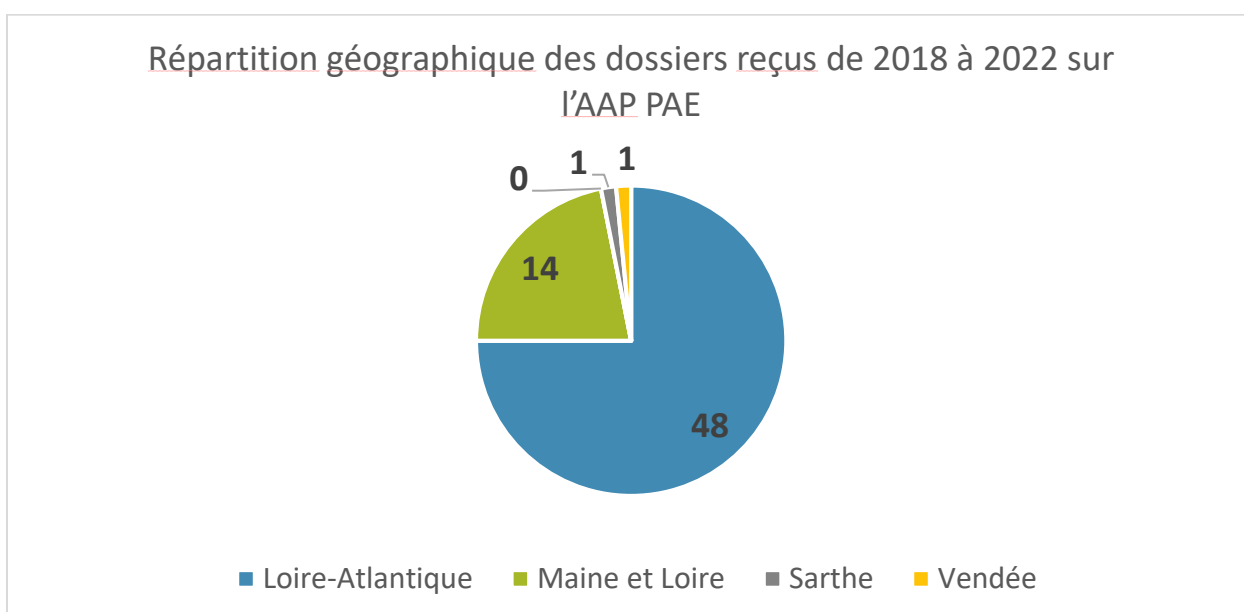


Observations :

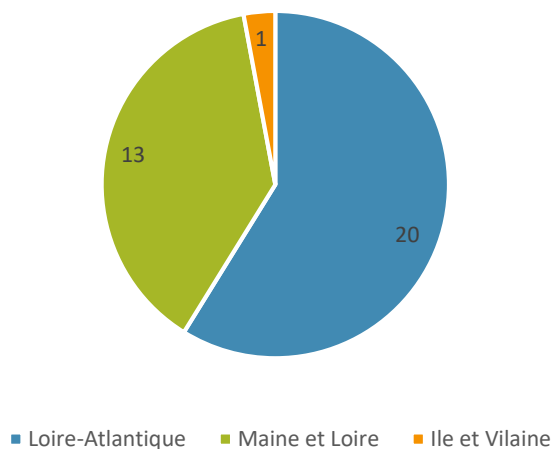
8 sociétés commerciales portent 23 demandes soit 35% de l'ensemble des projets déposés sur l'AAP, tandis que 28 associations en portent 41 (64%). C'est sur cet appel à projet que les sociétés sont les plus présentes (plusieurs dépôts de projets par année et au fil des ans).

Par ailleurs, 12 bénéficiaires (sur 18) sont soutenus par la Région au titre du dispositif d'aide aux développeurs d'artistes, dont 3 sociétés commerciales.

D'autres types de structures (festival, lieu de diffusion, structure de développement technologique ou organisateurs d'événements sans lieu fixe) se sont positionnés sur l'AAP mais n'ont pas obtenu de financements, est-ce dû à la volonté d'apporter un soutien spécifiquement aux développeurs d'artistes ? Si cet AAP est reconduit, un travail sur les critères d'attribution pourra clarifier les demandeurs ciblés et s'articuler avec le dispositif régional d'aide aux développeurs.



Répartition géographique des porteurs de projet soutenus

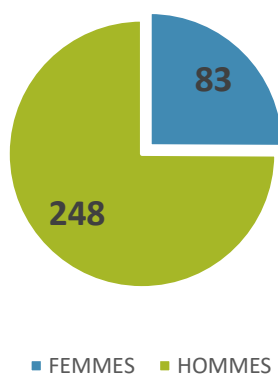


Les demandeurs et bénéficiaires sont présents principalement en Loire Atlantique et Maine et Loire, dans et autour des métropoles de Nantes et Angers même si on observe une volonté de valoriser des projets en dehors de la Loire-Atlantique.

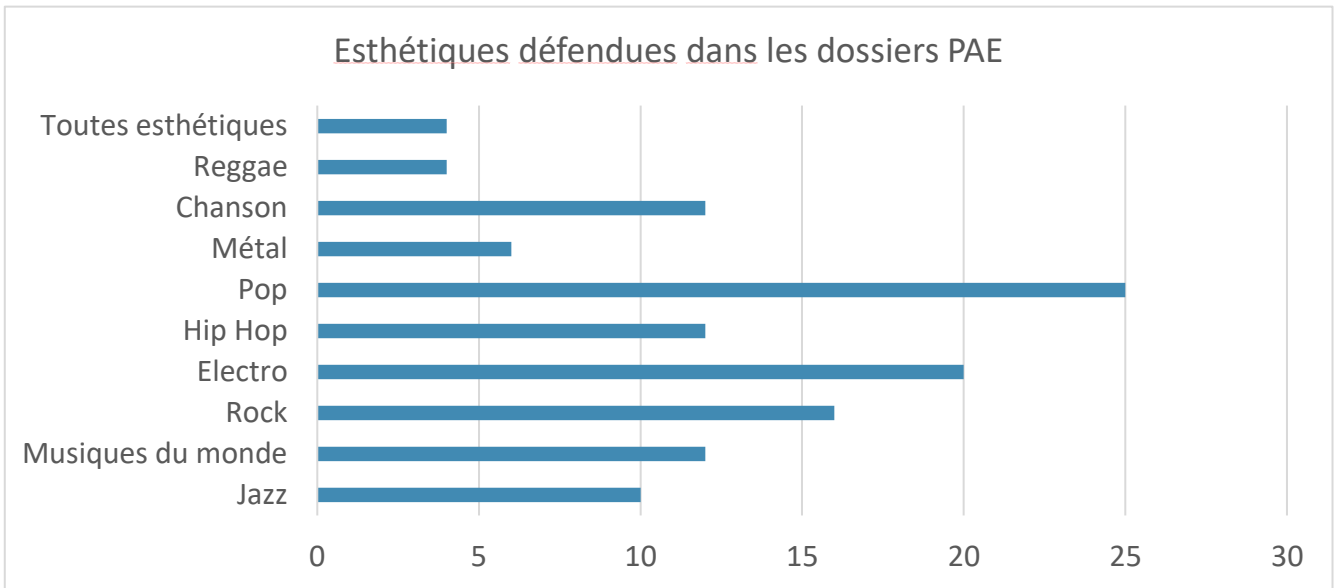
Impact sur l'emploi artistique :

- Au total, les 34 projets touchent 331 artistes (75% d'hommes).
- Cumulés, les budgets artistiques des projets financés s'élèvent à 186 589 euros, soit un **budget moyen dédié à l'emploi des artistes et techniciens de 8112 euros par projet**
- 25 projets concernent des groupes composés majoritairement d'artistes régionaux.

Répartition H/F des artistes soutenus



Esthétiques et stratégies de promotion :



Sur les 64 demandes, 56 projets incluent la vidéo comme support de promotion des artistes émergents (captation, livestream ou clip), et 32 sur les 34 soutenus. Dans la stratégie de promotion exposée dans les dossiers, plusieurs structures mettent en avant des partenariats/travaillent en articulation avec des structures de prestation de service, medias ou diffuseurs régionaux, notamment les projets qui mettent en avant un travail d'accompagnement artistique.

Questions pour compléter l'analyse / points de discussion pour le comité stratégique

- Complémentarité avec le dispositif régional ?
- Impact sur le développement de l'émergence artistique régionale ?
- Nature des projets : stratégie de promotion (constantes) et impact sur la filière audiovisuelle musicale ?
- Montant moyen du soutien suffisamment ambitieux ?

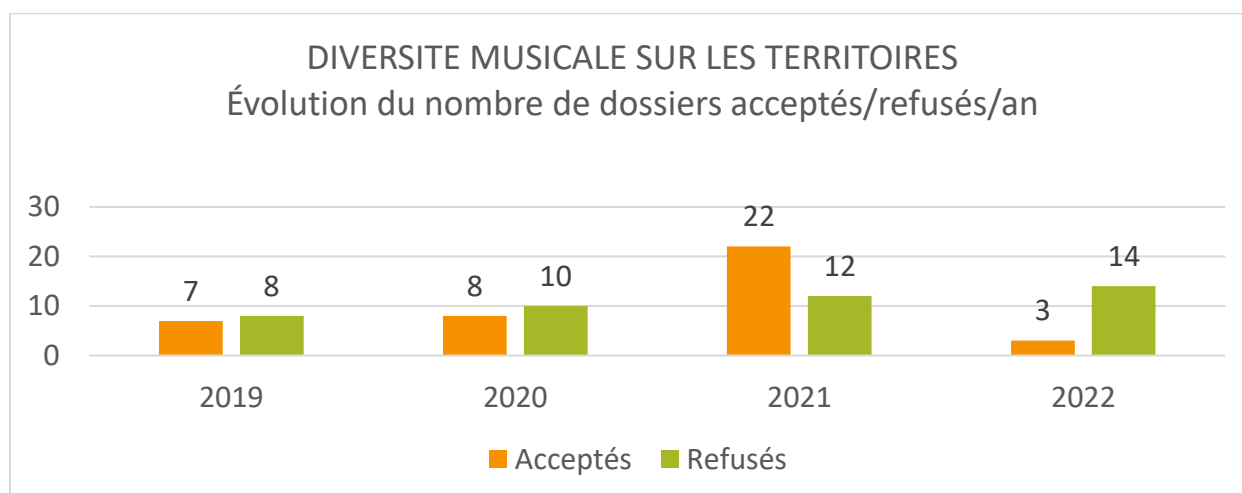
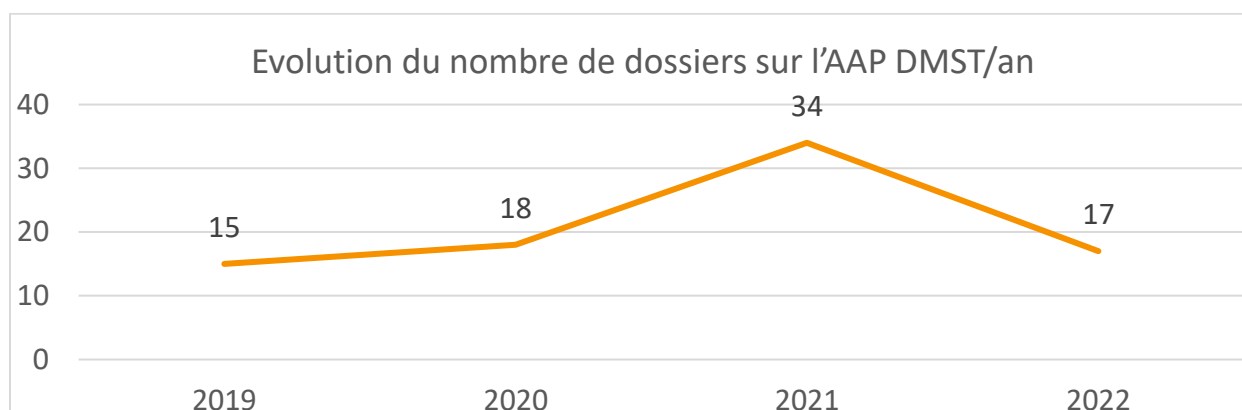
Diversité musicale sur les territoires (DMST)

Chiffres clefs :

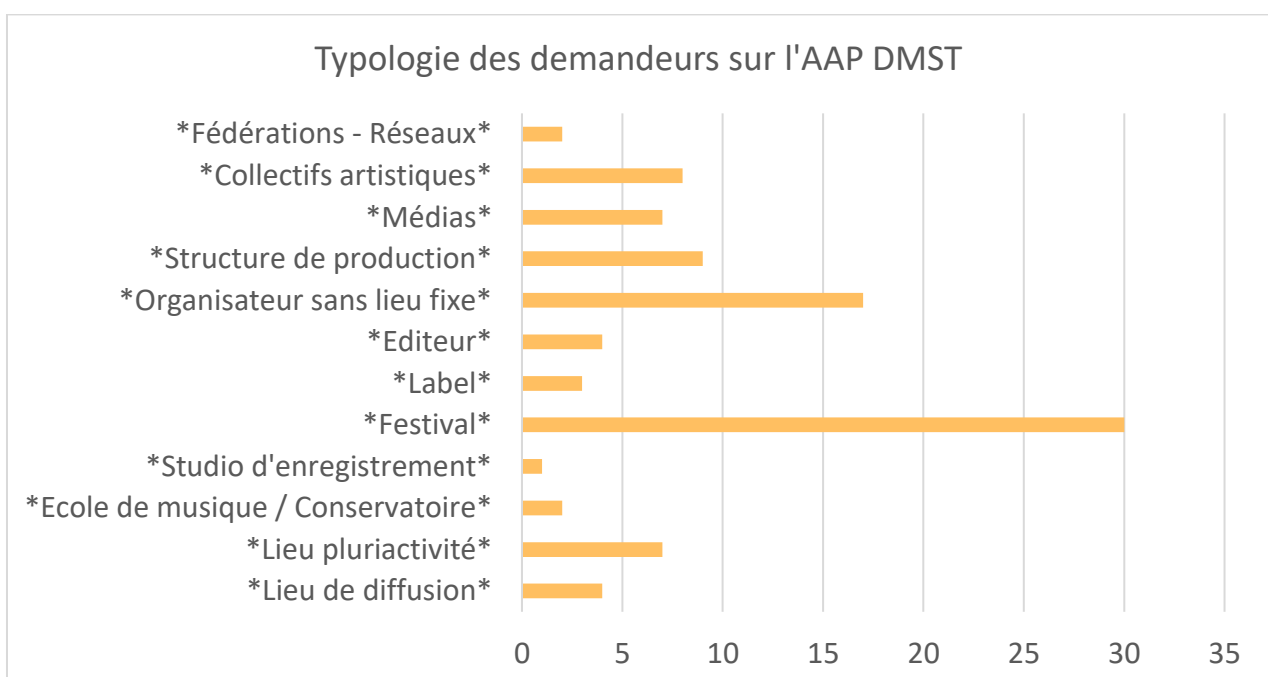
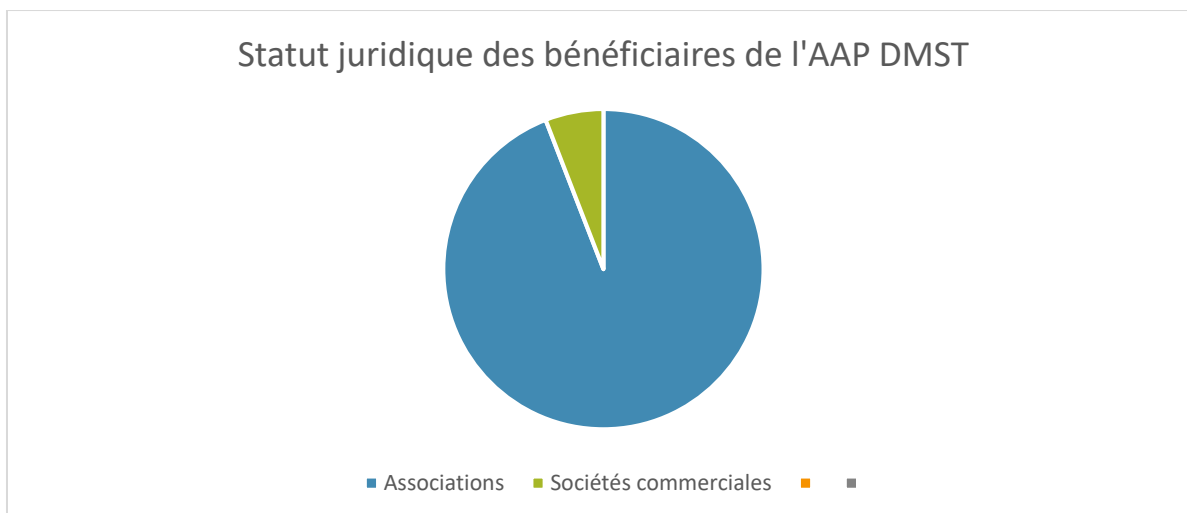
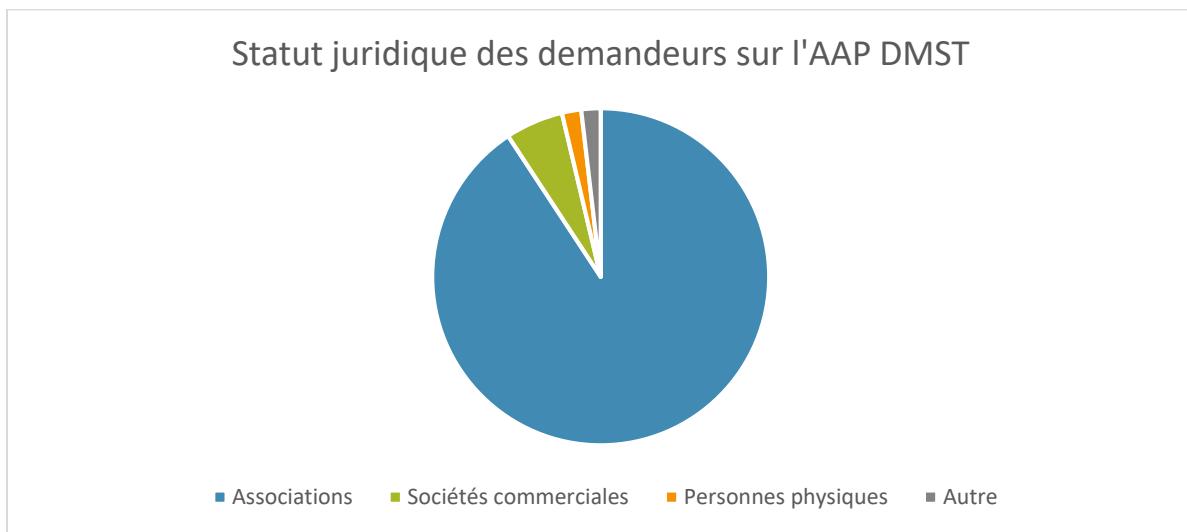
- 84 dossiers présentés sur l'ensemble des 4 années
- 50 acceptés (60%)
- 34 bénéficiaires
- **Le taux d'intervention souhaité par les demandeurs est en moyenne de 28,7%**
- **Le taux d'intervention obtenu par les bénéficiaires est en moyenne de 18,9%**
- Au global, l'enveloppe demandée représente 12% des budgets cumulés des projets.
- Au global, l'enveloppe obtenue représente 33,7% des budgets cumulés des projets.

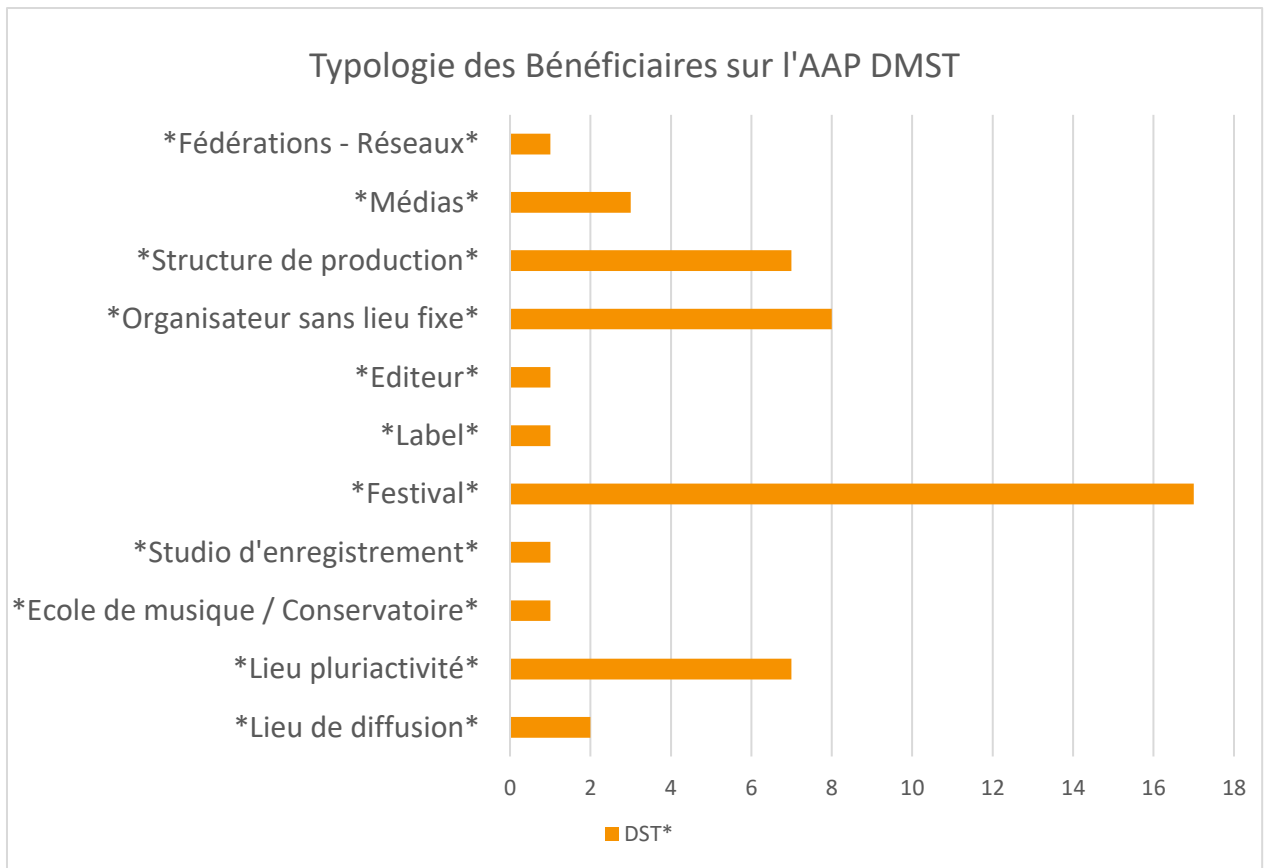
- Budget prévisionnel moyen des projets soutenus: 36 469 euros
- Financement moyen obtenu : 3 262 euros
- Budget prévisionnel artistique et technique des projets soutenus : 681 839 euros soit en moyenne 15 151 euros par projet

Evolutions sur les 4 ans



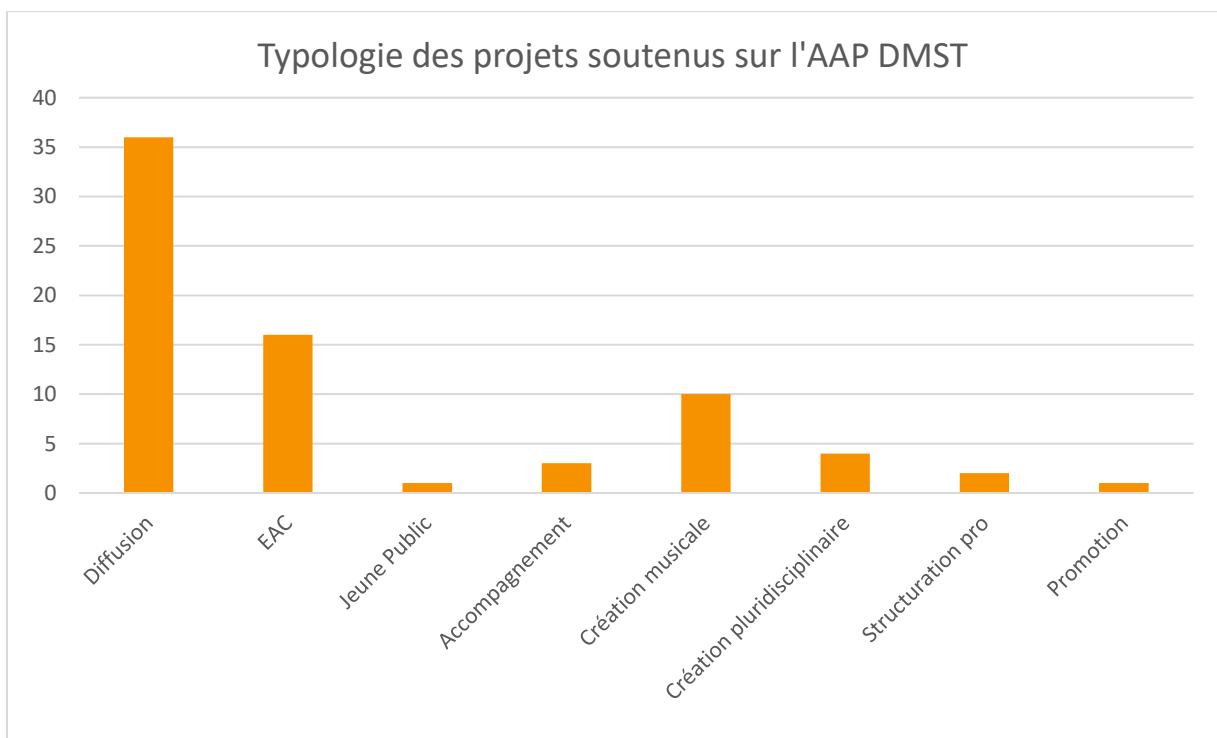
Les demandeurs et les bénéficiaires :

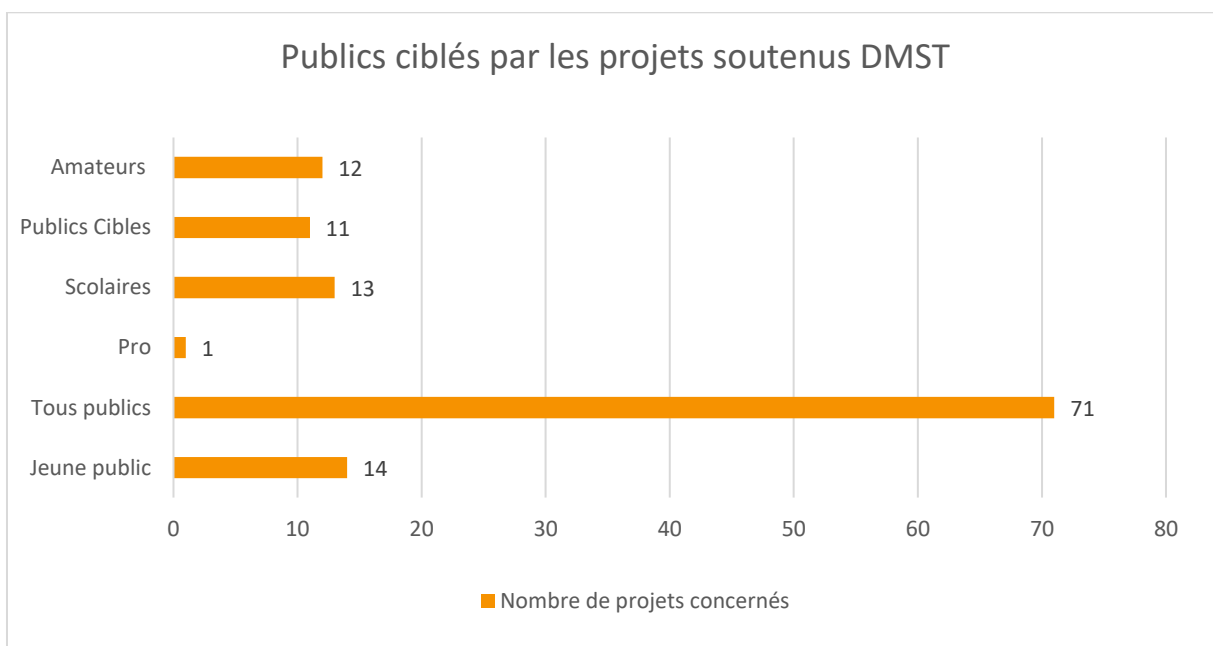
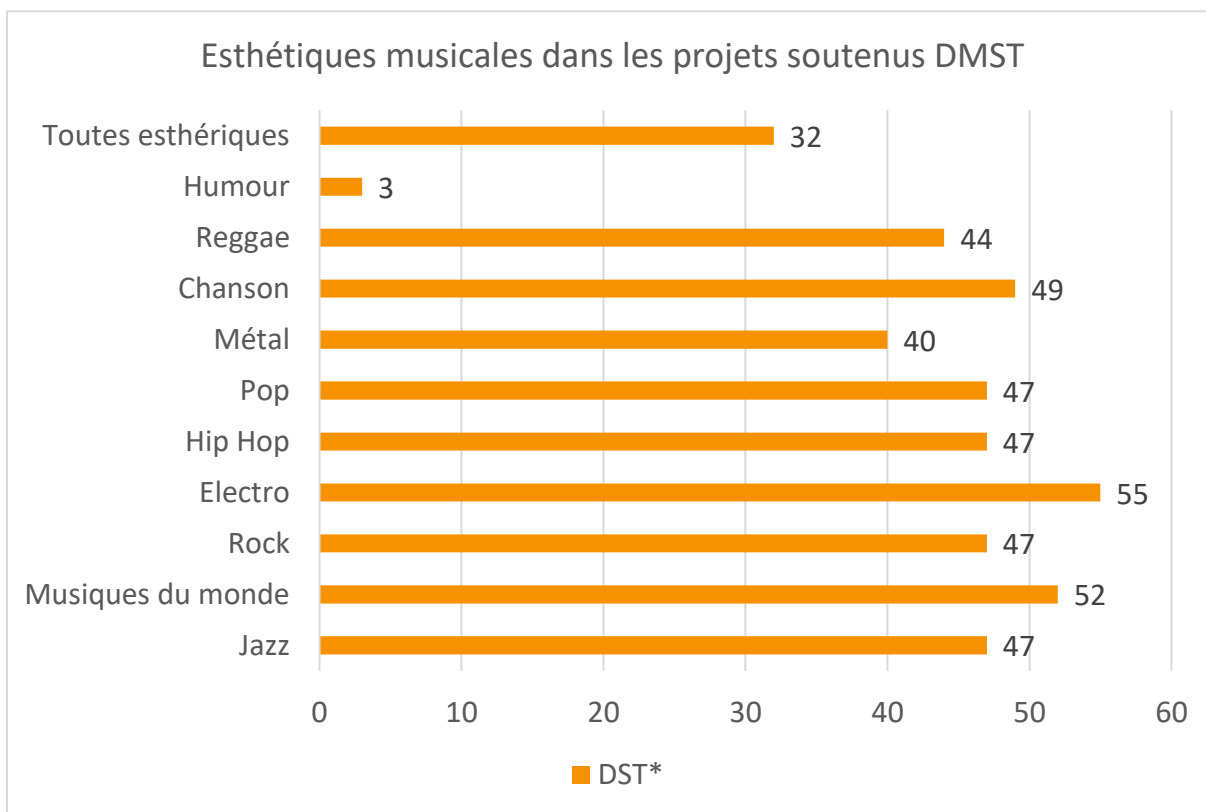




Une majorité d'associations et de nombreux projets portés par des festivals ou organisateurs d'événements sans lieux fixes.

Les projets soutenus et leurs publics





Les dossiers soutenus concernent majoritairement des projets de diffusion, d'EAC, de création musicale.

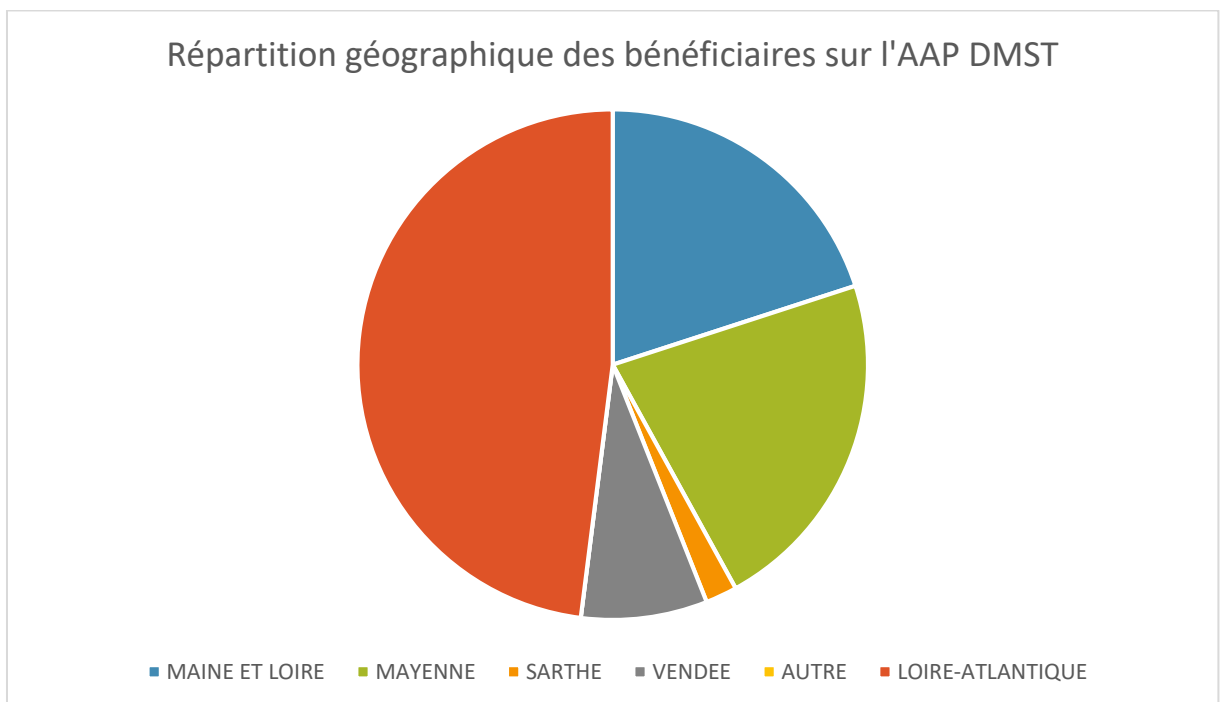
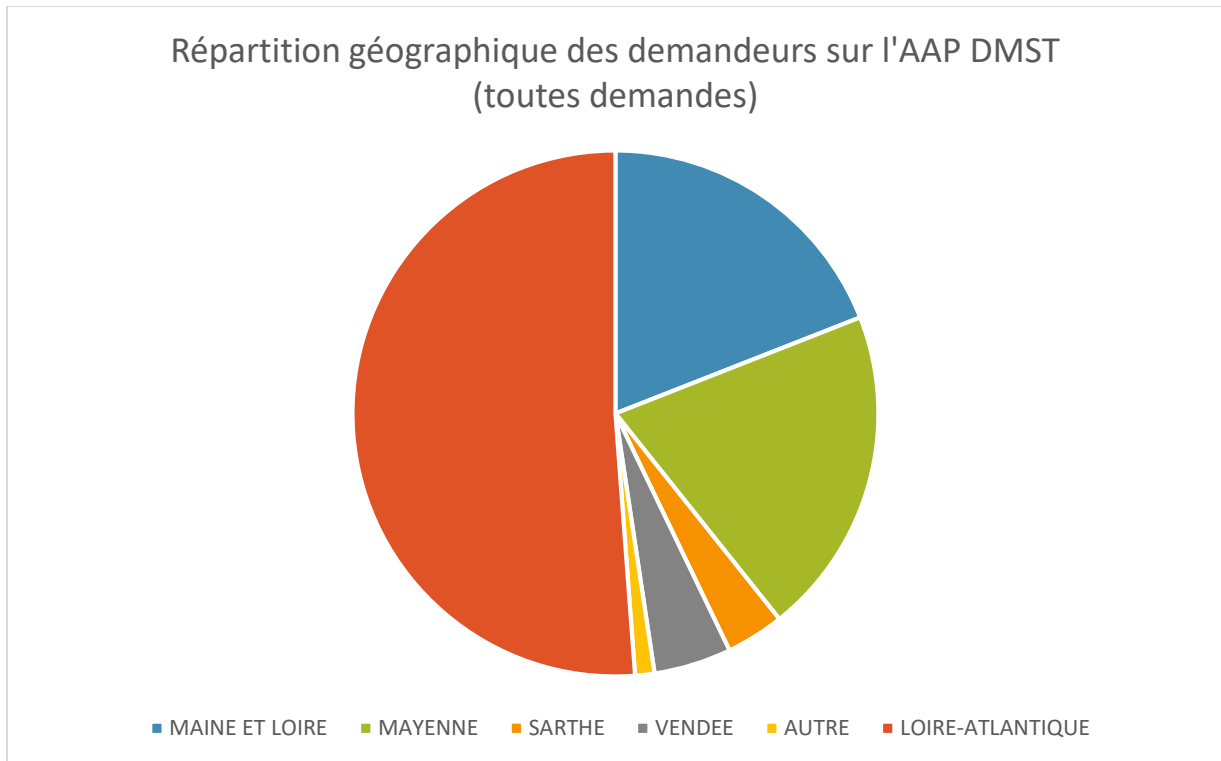
Les esthétiques musicales sont multiples et représentées de manière équilibrée.

Les projets s'adressent à des publics ciblés diversifiés, en particulier scolaires et jeunes, mais également quelques projets en direction d'amateurs.

Développement durable :

21 projets mettent en avant une logique de développement durable (63 n'en font pas mention spécifiquement). Parmi les plus citées : réduction/recyclage des déchets, projet de mutualisation...

Données territoriales :



Sur les 84 candidatures de l'AAP DMST :

- 48% émanaient de structures implantées dans des agglomérations à forte densité d'emploi (grand pôle selon l'INSEE). Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 34%.
- 20% émanaient de structures implantées en proximité directe avec des agglomérations à forte densité d'emploi (couronne d'un grand pôle selon l'INSEE). Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 24%.
- 17% émanaient de structures implantées autour d'agglomérations à forte densité d'emploi (commune multipolarisée des grandes aires urbaines selon l'INSEE). Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 22%.
- 15,5% émanaient de structures implantées en milieu rural. Parmi les candidatures retenues, ce taux s'élève à 20,4%.

Des trois AAP, DMST est sans surprise celui qui permet de soutenir des initiatives sur des territoires diversifiés. On observe ainsi une meilleure répartition géographique des projets et une attention à ne pas traiter l'ensemble des territoires de la même façon. Les projets présentés dans de grands pôles seront examinés avec un regard plus exigeant, et si de nombreux porteurs de projets sont localisés en Loire Atlantique il sont répartis sur l'ensemble du territoire et non concentrés dans les métropoles.

- Questions pour compléter l'analyse/ points de discussion pour le comité stratégique
- Impacts sur le développement de projets en milieux ruraux ?
- Diffusion diversifiée des esthétiques ?
- Favorise l'économie locale / circulaire ?
- Intégration dans le projet de logiques de développement durable ?
- Accessibilité renforcée des publics pour les projets situés en milieux ruraux ?

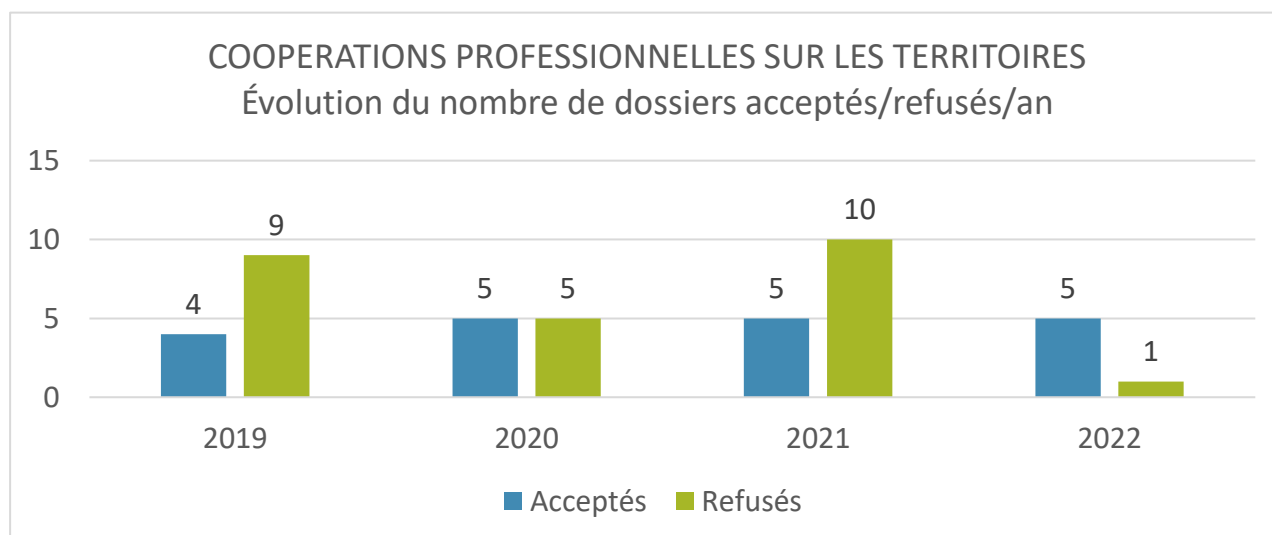
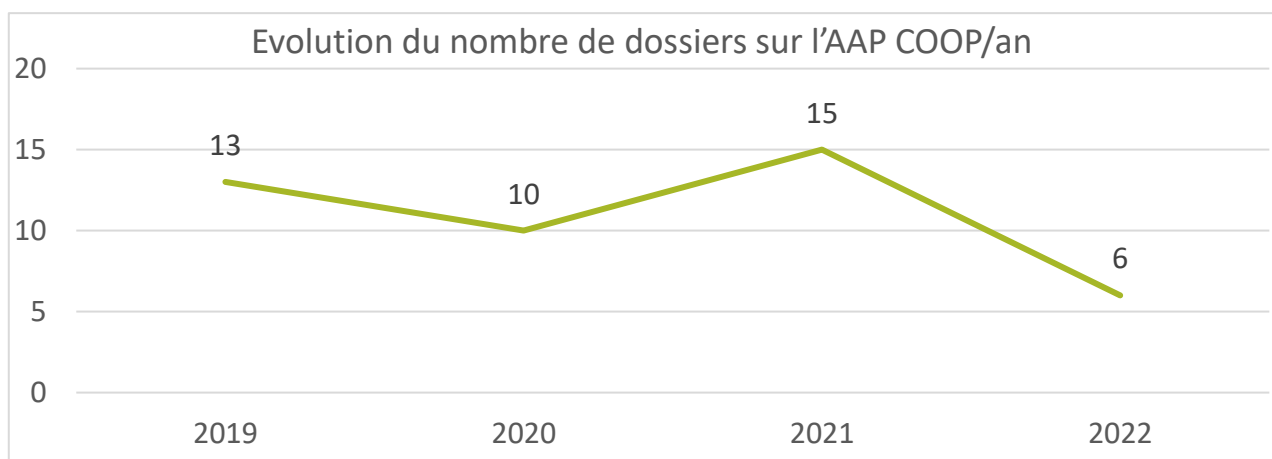
Coopérations professionnelles

Chiffres clefs :

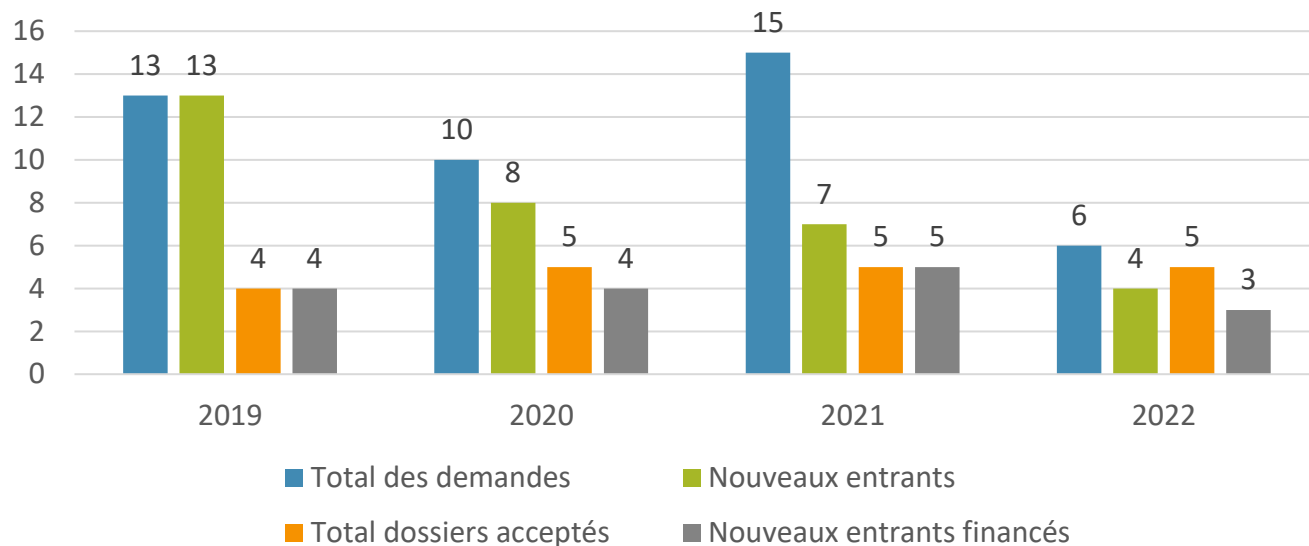
- 44 dossiers présentés sur l'ensemble des 4 années
- 19 acceptés (43%)
- 16 bénéficiaires
- **Le taux d'intervention souhaité par les demandeurs est en moyenne de 33,4%**
- **Le taux d'intervention obtenu par les bénéficiaires est en moyenne de 20,9%**
- Au global, l'enveloppe demandée représente 26,8% des budgets cumulés des projets.
- Au global, l'enveloppe obtenue représente 15,8% des budgets cumulés des projets.

- Budget prévisionnel moyen des projets soutenus : 37 668 euros
- Financement moyen obtenu : 5 947 euros
- Budget prévisionnel artistique et technique des projets soutenus : 227 616 Soit en moyenne 11 979 euros par projet

Evolutions sur les 4 ans :

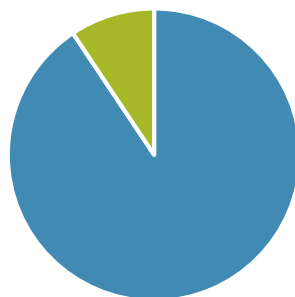


Evolution des nouveaux entrants sur l'AAP COOP par rapport à l'année 2019



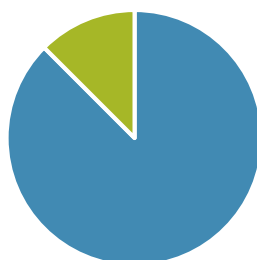
Les demandeurs et les bénéficiaires :

Statut juridique des demandeurs sur l'AAP CP

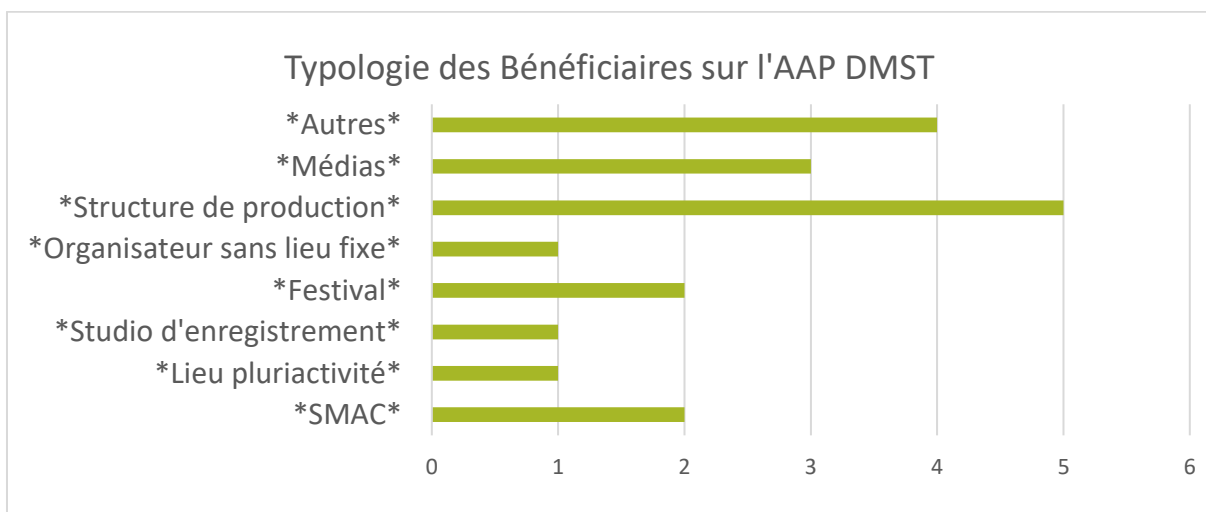
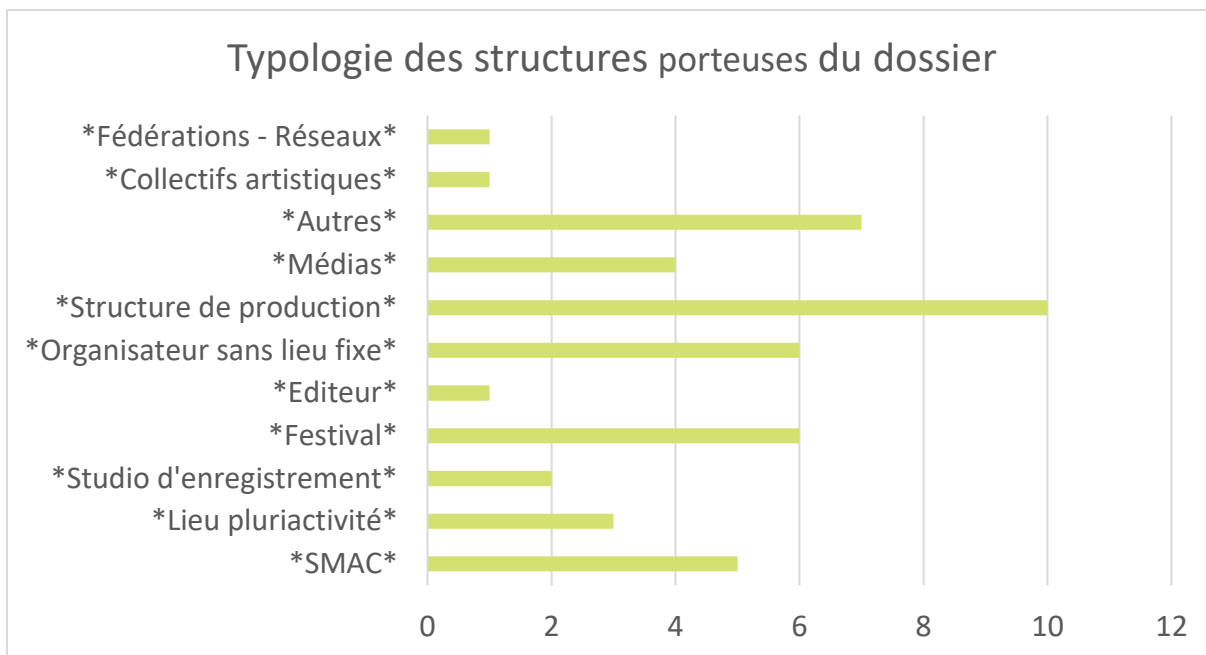


■ Associations ■ Sociétés commerciales

Statut juridique des bénéficiaires sur l'AAP CP



■ Associations ■ Sociétés commerciales



Les partenaires de la coopération :

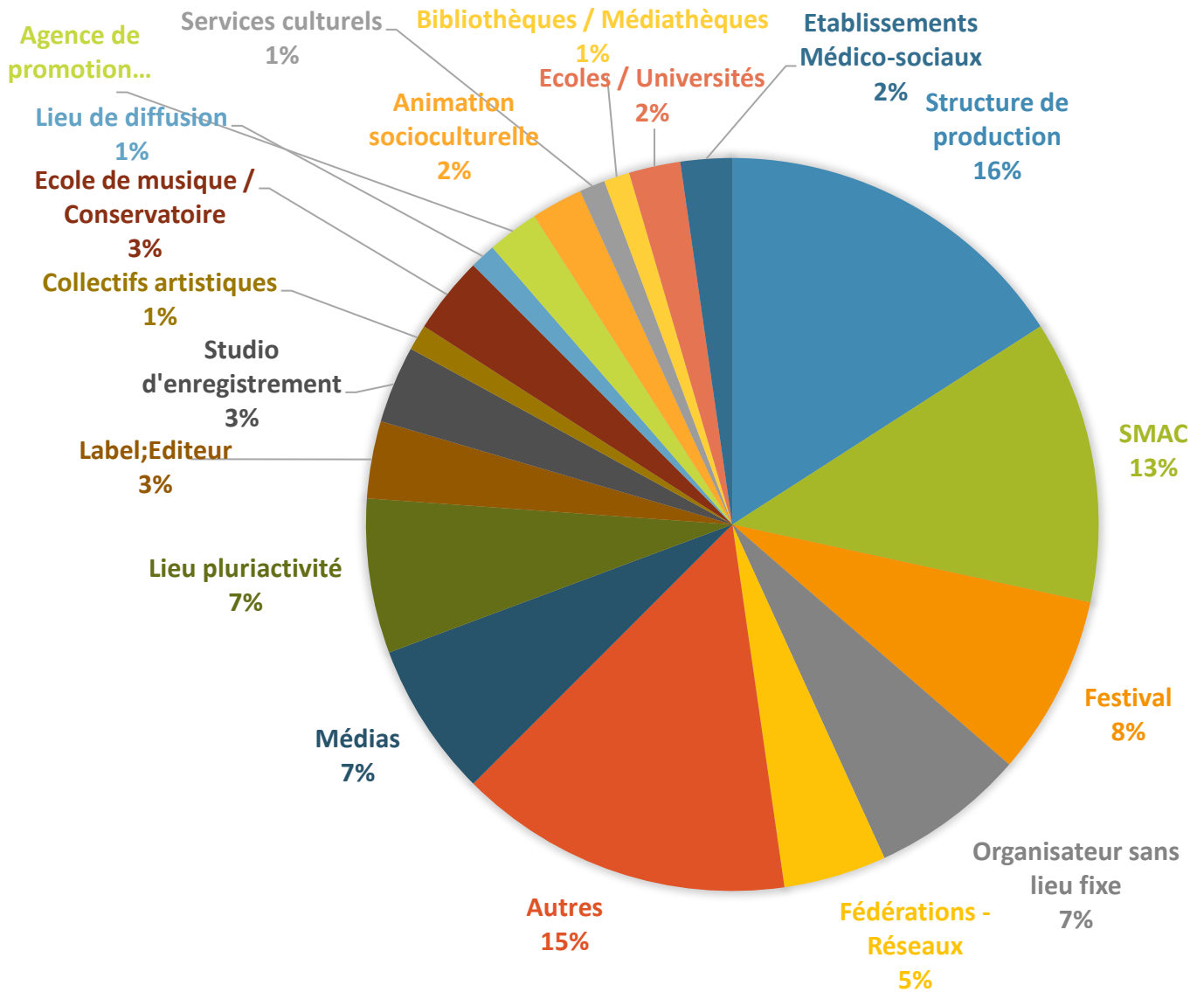
- Sur les 44 projets présentés, 18 mettent en présence plus de 3 coopérants et 24 impliquent des co-productions.
- Sur les 19 projets financés, 8 mettent en présence plus de 3 coopérants et 14 impliquent des coproductions.

Nature des apports des parties coopérantes :

- Compétences : 97% des dossiers
- Industrie : 93% des dossiers
- Numéraire : 77% des dossiers

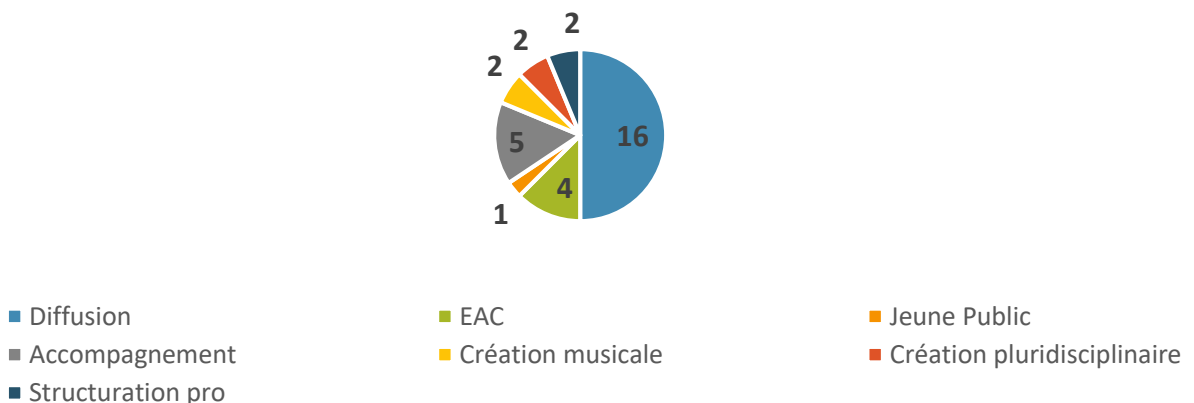
Sur les 44 dossiers déposés, 33 concernent des projets pluriannuels mais peu ont été financés sur plusieurs années consécutives (aucun sur 3 ans)

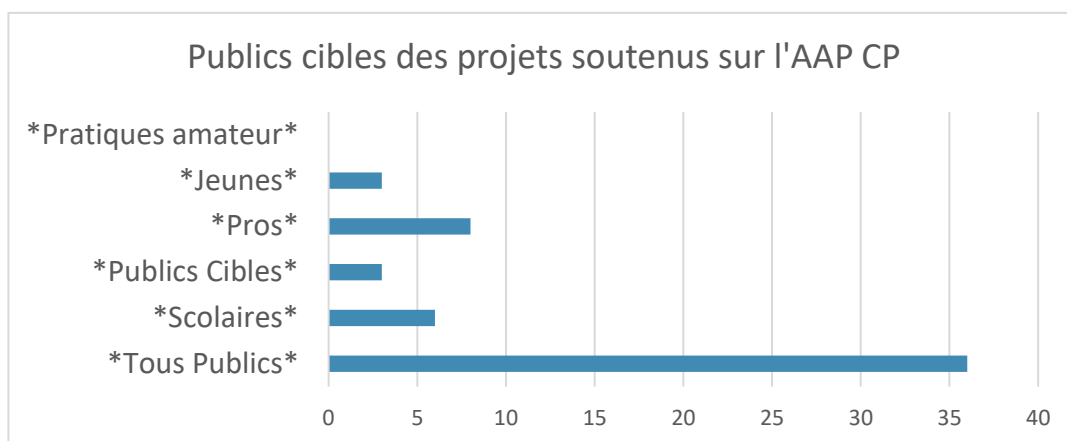
Nombre d'implications d'une typologie de Structure dans les CP* Acceptées



Les Projets soutenus et leurs publics :

Nature des projets de coopération (bénéficiaires)





- Questions pour compléter l'analyse/ points de discussion pour le comité stratégique
- porteur/ chef de file/ taille des coopérants?
- L'AAP favorise-t-il les dynamiques de coopération dans la durée ?
- L'AAP favorise-t-il les dynamiques de coopération interdépartementales ?

En conclusion

Il ressort de ce travail d'évaluation que les appels à projets ont eu un impact positif sur l'emploi artistique et technique, et permis la concrétisation de projets musicaux dans une logique de coopération et d'expérimentation. Cependant, ces projets ont eu des difficultés à s'inscrire dans une dynamique de moyen-long terme et à irriguer l'ensemble du territoire régional. La répartition territoriale des projets est en effet très inégale selon les départements.

Le contrat de filière a permis d'identifier de nouvelles initiatives et les démarches d'acteurs relevant de diverses catégories professionnelles (créateurs, producteurs, diffuseurs, structures d'accompagnement, médias, opérateurs d'actions culturelles). Indirectement, il a également bénéficié à des métiers connexes indispensables au développement de la filière. La dimension structurante du contrat pour la filière, son caractère incitatif pour les acteurs en termes d'expérimentation et de dynamique de coopération peut ainsi continuer à être développée dans le présent contrat.

Les éléments d'appréciations permettent de partager des analyses sur les montants d'aides parfois faibles, les coopérations encore fragiles, la très grande concentration des acteurs et des financements sur les territoires métropolitains, la logique de guichet, les risques de redondances entre le contrat de filière et les dispositifs de droits communs... Sur cette base, nous pouvons identifier des pistes de réponses : aides aux montages de projets, aides plus élevées, la communication, travail d'identification des « trous dans la raquette »...

L'appel à projets n'est pas toujours la bonne modalité. La question de la pluri-annualité de certaines formes de soutien est une question, car certains projets nécessitent des engagements plus forts dans la durée. Le prochain contrat doit aller plus loin tout, en gardant son endroit d'intervention en complémentarité du droit commun, en priorisant autour d'enjeux fondamentaux comme la diversité, la structuration, l'équité territoriale, en travaillant les aides non financières (conseil, accompagnement, formation). Le futur contrat pourrait être un peu moins dans une logique de guichet et plus dans une logique de stratégie et une approche plus qualitative.